Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP
Unité de direction Santé publique

Epidémie de COVID-19
Recommandations concernant l'utilisation de matériel de protection à l'attention des organisations et des professionnels (de santé) actifs dans le secteur des soins

État au 23.04.2020

La disponibilité des masques d'hygiène est actuellement suffisante pour introduire le port du masque généralisé à tous les professionnels (de la santé) qui examinent ou soignent des patients, des résidents ou des clients sans pouvoir se tenir à une distance d'au moins 2 mètres. Le port du masque sert d'une part à protéger les personnes vulnérables et d'autre part à limiter la transmission du virus dans les institutions.

Il est néanmoins justifié de poursuivre la gestion parcimonieuse du matériel de protection. En cas de disponibilité limitée, les masques d'hygiène (type II ou type IIR) peuvent être portés jusqu'à 8 heures de temps, même s'ils sont humides. Dans les institutions de soins, il convient de regrouper géographiquement (cohortage) les personnes dont le COVID-19 a été confirmé afin de réduire les changements de masques.

L'achat du matériel de protection est partiellement centralisé au niveau fédéral. Des contingents sont distribués aux cantons. Les organisations et les professionnels de santé actifs dans le secteur des soins peuvent obtenir le matériel de protection auprès des pharmaciens cantonaux. Une liste des pharmaciens cantonaux se trouve sous https://www.kantonsapotheker.ch/fr/die-kav/kontakt.

Les mesures additionnelles dans les hôpitaux pour une personne hospitalisée avec suspicion de COVID-19 ou confirmation de COVID-19 se trouvent sur le site internet de Swissnoso : www.swissnoso.ch/fr/.

Masques de protection

L'OFSP recommande le port d'un masque d'hygiène (masques chirurgicaux, masques OP) aux :

- Professionnels (de la santé) qui examinent ou soignent des patients, des résidents ou des clients sans pouvoir se tenir à une distance d'au moins 2 mètres.
- Personnes qui travaillent dans le domaine de la santé et qui fournissent des prestations qui impliquent un contact étroit (moins de 2 mètres) avec des patients, des résidents ou des personnes vulnérables (par exemple lors du nettoyage des chambres dans les établissements de soins ou lors de la maintenance d'appareils médicaux à domicile).
- Aux personnes ayant des symptômes d'une affection aiguë des voies respiratoires[1] qui doivent sortir de chez elles (p. ex. pour une consultation médicale). En l'absence de masque d'hygiène, une distance de 2 mètres doit être maintenue avec l'entourage.

L'OFSP recommande le port d'un masque de protection FFP2/3 aux :

- Professionnels (de la santé) directement exposé lors d'activités comportant un grand risque de formation d'aérosols chez des personnes dont le COVID-19 a été confirmé ou fait l'objet d'un soupçon fondé.
  - Il est recommandé de porter un masque FFP2 jusqu'à 30 minutes après l'activité comportant un grand risque de formation d'aérosols et aussi longtemps que la personne malade est dans la pièce.
  - Les masques FFP2 peuvent être portés durant un service complet.

Swissnoso définit les activités comportant un grand risque de formation d'aérosols (par exemple: intubation, ventilation non-invasive, bronchoscopie, laryngoscopie). Ces recommandations se trouvent sur leur site internet : www.swissnoso.ch/fr/.

[1] p. ex. toux, maux de gorge, souffle court avec ou sans fièvre, sensation de fièvre ou douleurs musculaires

Utilisation correcte des masques d'hygiène

- Avant de mettre le masque d'hygiène, se laver les mains avec de l'eau et du savon ou avec un produit désinfectant.
- Mettre avec précaution le masque de manière à couvrir le nez et la bouche, puis le serrer afin qu'il épouse bien le visage.
- Ne plus toucher le masque après l'avoir mis. Après chaque contact avec un masque d'hygiène usagé, par exemple en l'enlevant, se laver les mains avec de l'eau et du savon ou avec un produit désinfectant.
- En cas de disponibilité limitée, les masques d'hygiène (type II ou type IIR) peuvent être portés jusqu'à 8 heures de temps, même s'ils sont humides.
- En principe, 1 masque au maximum devrait être porté pour une période de 8 heures et au maximum 2 masques pour une période de 12 heures. Les masques d'hygiène (de type II ou de type IIR) peuvent être changés plus souvent dans certaines situations, par exemple si le professionnel de la santé va prendre soin d'un patient non infectieux après avoir donné des soins à un patient infectieux ou lors des pauses.
- Si la disponibilité des masques le permet, lors de soins à domicile, les masques sont changés entre chaque patient.

Gants, surblouses et lunettes de protection

L'OFSP recommande le port de gants de protection et de surblouses aux :

- Professionnels (de la santé) qui examinent ou soignent des personnes dont le COVID-19 est confirmé ou fait l'objet d'un soupçon fondé sans pouvoir se tenir à une distance d'au moins 2 mètres d'elles.

L'OFSP recommande l'utilisation d'une protection oculaire ou le port de lunettes de protection aux :

- Professionnels (de la santé) qui réalisent des frottis naso-pharyngés et des frottis de gorge à la recherche de SARS-CoV-2 chez des personnes avec des symptômes d'affection aiguë des voies respiratoires (p. ex. toux, maux de gorge, souffle court avec ou sans fièvre, sensation de fièvre ou douleurs musculaires).
- Professionnels (de la santé) directement exposés aux sécrétions respiratoire ou lors d'activités comportant un grand risque de formation d'aérosols (comme défini par Swissnoso) chez des personnes dont le COVID-19 fait l'objet d'un soupçon fondé ou est confirmé.

Chaque professionnel utilise la même paire de lunettes aussi longtemps que possible. Les lunettes réutilisables doivent être désinfectées après chaque utilisation et conservées à l'abri de la poussière.

Stratégie de réutilisation du matériel de protection en cas de pénurie

Des stratégies pour la réutilisation du matériel de protection peuvent être appliquées. Ces stratégies doivent néanmoins être développées par des équipes expérimentées et accompagnées d'une hygiène des mains irréprochable. Un exemple de stratégie de réutilisation des masques d'hygiène est décrit dans les recommandations de Swissnoso disponibles sur leur site internet : http://www.swissnoso.ch/fr/.